

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.— (Lettres et valeurs franco.)

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
Février 21	704,5	706,3	706,3	706,1	— 6,6	— 0,3	4,0

LAUSANNE. 22 Février.**Bulletin de l'Extérieur.**

Le secret de la situation politique en Europe est en ce moment dans le maintien ou le renversement du ministère anglais, dont le sort dépend de celui qui aura la discussion actuellement engagée sur le budget et le traité de commerce avec la France. Sous ce rapport les nouvelles sont favorables.

Lundi soir, il s'est engagé à l'occasion du traité de commerce une conversation à la Chambre des lords, conversation qui a été sans résultat.

A la Chambre des communes, M. Disraéli a proposé comme amendement une déclaration portant « qu'il n'était pas convenable de voter sur des tarifs, en vue de la réduction ou de l'abolition des droits mentionnés dans le traité de commerce avec la France, avant que la Chambre eût consenti aux engagements pris dans ce traité. »

M. Gladstone, chancelier de l'Echiquier, a défendu la marche qu'avait suivie le gouvernement. Quant au parlement lui-même, il pourra exprimer son opinion sur ce traité par une adresse à la reine.

L'amendement de M. Disraéli a été soutenu d'abord par sir Hugh Cairns (ancien ministre dans le cabinet Derby), et combattu par sir Richard Bethell, attorney-général, puis soutenu par M. Seymour Fitzgerald, et combattu par lord John Russell. A la votation, l'amendement de M. Disraéli a été rejeté par 293 voix contre 230; majorité en faveur du ministère, 63 voix.

Le *Morning-Post* dit que ce vote est non seulement le triomphe du parti ministériel, mais une assurance donnée à la France qu'elle a dans l'Angleterre une alliée fidèle, et que les Communes sont

décidées à soutenir l'exécution honorable du traité.

La situation de la Hongrie a été aussi l'objet de communications entre le cabinet de St-James et celui de Vienne. Lord John Russell, en réponse à une interpellation de M. Hume Loftus, a reconnu le fait, en ajoutant qu'il avait reçu un office relatif à cette affaire, mais qu'il lui était impossible d'en donner connaissance à la Chambre.

Le *Times* combat l'annexion de la Savoie à la France. Il craint que le principe qui doit servir de base au projet de cette annexion ne se généralise, et que la carte de l'Europe ne soit à refaire, ou du moins que les Etats ne se reconstituent, et, subissant l'influence des lois d'affinité, ne se donnent à d'autres dynasties. Le journal anglais ne voit dans cette question savoisienne posée dans le sens de l'annexion « qu'un appel à l'anarchie, à la rébellion et à la guerre. »

D'après une dépêche de Naples du 14 février, 200 soldats de l'armée du général Pianelli (dans les Abruzzes) ont été arrêtés pour cause politique.

La garnison de Mantoue a fait, ces jours derniers, une réquisition de 2000 bœufs. De nouvelles troupes sont arrivées sur le territoire vénitien.

Une correspondance de Turin fait part d'un incident tout à fait piquant.

Depuis quelques jours le bruit circulait qu'une menace d'excommunication de la part du Saint-Siège était suspendue sur la tête du roi, pour le jour où paraîtrait la déclaration de l'annexion de la Romagne. En présence de l'agitation que cette annonce répandait au sein de la population, les avocats les plus distingués du barreau de Turin se sont réunis pour examiner ce qu'on pouvait trou-

éloigné. Ce fut seulement alors qu'elle fut pour quel motif on l'avait enlevée à son père. Elle vit en même temps Hector, et peu à peu l'aima. D'abord indignée contre lui, elle sentit s'éteindre ses sentiments de haine et ils céderent la place à des sentiments plus doux. Elle n'oublia pas son père et ne cessait pas de l'aimer; mais en dehors de ces plaisirs, affectant pour elles un dédain mêlé de pitié et s'isolant volontiers, tout entière à son amour, lisant beaucoup, priant en souvenir des prières de son enfance, son caractère se forma d'une étrange façon. Il y eut en elle un mélange original de qualités et de défauts qui donnaient à sa nature une forme plus attrayante. A la fois pieuse et superstitieuse, tenant en même temps d'une sainte et d'une Bohème, elle n'avait besoin que d'une fréquentation assidue d'un monde honnête pour voir développer tous ses bons instincts aux dépens des mauvais, qui disparaissaient chaque jour davantage.

Telle était la jeune fille qu'Hector avait choisie et que, fidèles à leur coutume de ne jamais contrarier le choix de leurs enfants, Roland et Fabrice avaient acceptée comme la future duchesse de Valliguière.

En la quittant, Hector s'était rendu auprès d'eux et leur raconta tout ce qu'il venait d'apprendre. Les trois Valliguière tinrent alors conseil, et si Hector apporta dans cette conférence la fougue de ses trente ans, Roland et Fabrice y apportèrent l'expérience et la gravité de leur âge. Sur leur avis, Jacques Fleury fut mandé et introduit auprès d'eux.

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 28, à Lausanne.— Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

ver dans les lois du pays, le cas échéant. De cet examen il est résulté que l'excommunication lancée contre le chef de l'Etat ne peut recevoir son exécution dans le royaume, qu'après avoir été revêtue de l'*exequatur royal*. Le membre du clergé qui la rendrait publique, en dehors de cette formalité, encourrait les poursuites de la loi criminelle. L'ancienne législation du pays permettrait d'appliquer même la peine de mort à ce délit.

Les expéditions considérables d'armes qui ont eu lieu de l'Allemagne ou à travers l'Allemagne, pour l'Italie, ont attiré l'attention des gouvernements confédérés allemands, et des négociations sont pendantes relativement à une défense à publier à ce sujet.

On se rappelle les longs débats qui ont eu lieu dans les Chambres belges au sujet des fortifications d'Anvers. Aujourd'hui une certaine hésitation se produit dans l'exécution du plan projeté, mais en même temps il paraîtrait que le gouvernement belge ne voudrait pas que l'on critiquât trop ouvertement ses projets. C'est du moins ce qui résulte de la mise en non activité de service d'un capitaine du corps d'état-major qui vient de publier un ouvrage ayant pour titre : *Camp retranché d'Anvers. Considérations critiques sur le système de défense de la Belgique adopté en 1859*. Son ouvrage conclut à faire ressortir :

- 1^o Qu'Anvers n'a jamais été la clé de la défense du territoire belge et ne le sera jamais;
- 2^o Que, raser toutes les forteresses et abandonner la capitale pour se retirer à Anvers à un moment donné, c'est abandonner le pays;
- 3^o Que, dans sa position d'Anvers, l'armée est bien sûrement coupée, définitivement de toutes ses ressources, de tous ses alliés,

XII.

Quelqu'un a dit qu'un secret connu de trois personnes n'était plus un secret. En dépit de ce proverbe, celui d'Edouard et de René, auquel trois de leurs amis et les danseuses avaient été cependant mêlés, fut fidèlement gardé. Il est bien entendu que nous ne parlons pas de la révélation d'Ophélie. Quoi qu'il en soit, le soir du grand jour, après les danses de la prairie, qui avaient eu lieu comme à l'ordinaire, un vacarme étourdissant régnait dans le salon où la séduisante compagnie avait l'habitude de se réunir. C'était un bruit à ne pas s'entendre. Mérine et Stella donnaient leurs instructions à leurs complices. Ophélie seule manquait. Mais trop préoccupées d'elles-mêmes, ses compagnes l'avaient tout à fait oubliée. La Malaise, l'Egyptienne et les Chinoises, ne comprenant pas un seul mot de français, avaient été engagées à leur insu dans la conjuration et semblaient, du reste, fort disposées à suivre l'exemple qu'on mettrait sous leurs yeux. A force de ruses et de signes, Stella, qui déclarait souvent à l'Opéra avoir des préférences pour les étrangers, Stella, disons-nous, parvint à faire comprendre aux pauvres filles qu'il fallait se tenir à minuit dans la prairie. Elles promirent d'être exactes.

Il serait trop long de raconter ici par quels étonnantes hasards elles se trouvaient à plusieurs mille lieues de leur patrie, sur les rives bretones et dans le château de Lamôle. Qu'on se contente de savoir qu'à cette heure

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.

19

LES DOUZE DANSEUSES**DU CHATEAU DE LAMOLE**

XI.

Hector s'inclina alors sur la main qu'on lui tendait et y déposa un baiser dans lequel, désormais, il lui était permis de mettre un peu de l'amour contenu dans son cœur. Puis il sortit, tandis qu'Ophélie allait prier Dieu de veiller sur lui.

C'était un type curieux à étudier que cette jeune fille destinée à devenir duchesse de Valliguière. Elevée jusqu'à l'âge de dix ans comme une payenne, elle s'était soudainement trouvée dans un monde nouveau pour elle, et de sa vie modeste elle était entrée dans une existence pleine de luxe. D'abord elle n'avait pas su le nom de son ravisseur, et c'était sans connaître celui qui lui prodiguait des biensfais, pour le moment gratuits, qu'elle reçut de l'instruction et une éducation distinguée.

Un jour les coutumes changèrent! On lui donna un maître de danse, puis on l'a réunie à d'autres jeunes filles comme elle, dont elle se tint toujours un peu

voire même des Anglais; 4° Qu'il est dangereux de n'avoir qu'un seul point de refuge ou de soutien et de réunir tous les dépôts, tous les approvisionnements dans une seule place, car le pays sera désarmé d'un coup; 5° Que le ralliement de l'armée est matériellement et mathématiquement impossible sur une place unique non protégée en avant par des obstacles naturels ou artificiels.

En Amérique, l'affaire du complot de Harper's Ferry ne s'est pas terminée par l'exécution de John Brown et ses compagnons. Le 2 février, un nouveau procès a recommencé contre un nommé Aaron Stephens, compromis dans cette tentative abolitioniste.

FRANCE

La Chambre des appels correctionnels de Paris, dans son audience du 17 février, a confirmé le jugement du tribunal correctionnel qui a condamné l'avocat Ollivier à trois mois d'interdiction « pour s'être écarté du respect dû à la justice. » Dans ses motifs, la cour a déclaré que « la peine de discipline appliquée à l'avocat par les premiers juges est justement proportionnée à la faute par lui commise et qu'elle doit être confirmée dans un intérêt d'ordre public que la magistrature a mission de préserver de toute atteinte. »

Un bal du journal parisien *le Figaro*, au profit des prisonniers pour dettes de Cléchy, a produit 8,290 fr., tous frais prélevés. Mais les débiteurs libérés devront donner reçu de la somme qui leur sera consacrée; ils la rendront quand ils le pourront, afin qu'elle soit destinée à des nouveaux prisonniers, et ainsi de suite. C'est une manière de rente perpétuelle.

Raffet, l'habile peintre et dessinateur de sujets militaires, vient de mourir dans la ville de Gênes, d'une maladie dont il portait déjà le germe lorsqu'il avait quitté Paris. Parmi ses illustrations on cite notamment *l'Histoire de Napoléon*, par Norvins; une édition de *Walter Scott*, une édition de *Chateaubriand*, des vignettes pour le *Napoléon en Egypte*, etc.

— Un événement de mer dont les désastreux effets ont eu des proportions sans exemple sur les côtes françaises, si souvent attristées par des naufrages, est arrivé vendredi, vers midi, sur un rocher près du littoral entre Barfleur et Gatteville. Le trois masts paquebot *la Luna*, capitaine Shannon, parti du Havre la veille, et déjà avarié dans sa maturité et sa voilure par les terribles coups de vent de la nuit, est venu se jeter sur un rocher, où il s'est brisé et a disparu en quelques instants. La mer était alors affreuse, et les marins de Barfleur n'ont pu, malgré d'héroïques efforts, porter un secours efficace aux malheureux naufragés. Deux

elles assistaient aux apprêts de leur délivrance sans trop savoir ce dont il s'agissait.

— Quelles momies, disait Mérine, tandis que Stella essayait de les initier aux finesse de la langue française et du dictionnaire de l'Académie. Vous verrez qu'elles feront tout manquer. A neuf heures, ces dames se regardèrent un peu troublées. L'instant approchait. A dix heures, elles renvoyèrent leurs femmes de chambre, qui furent fort étonnées. On n'avait pas ainsi coutume de leur adoucir les fatigues de leur service. A onze heures, on songea à sortir.

— Voyons, dit Mérine à voix basse, sommes-nous au complet?

Elle compta ses compagnes, et, en se comprenant, elle n'arriva qu'au chiffre onze, deux moins à croire.

— Qui manque? s'écria-t-elle.

— C'est Ophélie, répondit-on.

— Ma foi, tant pis pour elle. Si elle n'est pas là, c'est qu'elle ne veut pas partir.

— Je me suis toujours défiée d'elle, dit Stella. Pourvu qu'elle ne nous trahisse pas.

— Elle, reprit Mérine, tu ne la connais guère. En ce moment, on viendrait nous dire que tout est découvert, que je ne la soupçonnerais même pas. Elle est un peu bégueule, un peu fière, un peu grande dame, elle a tous les défauts, mais elle est sûre, et on peut se fier à elle. Mais, continua-t-elle, nous perdons notre temps. Il est convenu que nous allons nous rendre l'une après l'autre et doucement au pied du rocher. Nous n'emportons rien avec nous. Nous réclamerons notre bien

hommes seuls ont échappé à ce grand drame maritime. Il paraît qu'il y avait à bord de la *Luna* 85 passagers et 22 hommes d'équipage ou personnes employées à bord; et comme deux seulement se sont sauvés du désastre, 105 ont donc péri avec le navire. La *Luna* se rendait à la Nouvelle Orléans. Elle avait une riche cargaison dont les débris partent aujourd'hui la côte.

FAITS DIVERS.

M. Alphonse Favre a achevé sa carte géologique de la Savoie. Cette œuvre, fruit de vingt ans de travail, embrasse le territoire compris entre Genève, Annecy, le petit Saint-Bernard, le grand Saint-Bernard et le lac de Genève. La carte sera accompagnée d'un volume de texte, et l'échelle adoptée sera probablement de 150 millimètres.

— Milan est actuellement le théâtre de scènes folles qui attirent une invasion d'étrangers. Le carnaval de 1860 surpassa naturellement tout ce qu'on a vu depuis un demi-siècle. Le grand divertissement du *carnavalone* consiste à faire pleuvoir des balcons et des fenêtres, sur les passants, de gros bonbons qui jadis sortaient des bassines des confiseurs, mais qui sont devenus aujourd'hui, à cause de la dureté du temps, de gros projectiles en plâtre.

— Il a été question il y a quelques jours d'un legs fait par l'ancien goulalonier de Ferrare, Camérini, à l'empereur d'Autriche. Ce bruit est rectifié comme suit : feu Camérini a laissé une fortune de 15 millions, et non de 60 millions, et il a légué cette fortune à la Propagande de Rome, en priant, dans son testament, l'empereur d'Autriche de vouloir bien être son exécuteur testamentaire.

— L'effectif de l'armée prussienne s'élève aujourd'hui, y compris la réserve et la landwehr des deux bans, à 500,000 hommes sur une population de 18 millions. Le nouveau budget militaire est fixé à 40 millions de thalers, tandis que le total des revenus de la Prusse monte à 132 millions de thalers.

— La valeur totale des monnaies de bronze frappées en France depuis la refonte générale prescrite par l'Empereur est de 48,500,000 fr. En France, dans le système monétaire, la proportion de l'or à l'argent est comme 15,5 est à 1; de l'or au bronze comme 310 est à 1; de l'argent au bronze comme 20 est à 1. En Angleterre, la valeur de l'or est à celle de l'argent comme 14,28 est à 1. En Belgique, comme 16,79 est à 1. En Espagne, comme 15,75 est à 1. En Portugal, comme 15,48 est à 1. En Russie, comme 15 est à 1, et aux Etats-Unis, comme 15,98 est à 1.

— Voici quelques détails sur le camp que les Juifs fugitifs du Maroc ont établi à Gibraltar. C'est au sud de cette place forte, sous le roc à pic percé de

plus tard. Pour le moment, il s'agit de s'échapper. Tout le monde est prêt?

— Tout le monde! — Partons. Je passe la première et Stella ne viendra qu'après vous avoir toutes vues sortir.

Et là-dessus Mérine alla doucement ouvrir la porte, et... Jacques Fleury entra. Devant cet essaim de beautés, pour nous servir d'un style mythologique, il resta ébloui.

— Qu'elles sont belles! se dit-il.

Il n'avait jamais été introduit au sein de cette aimable compagnie, dont il n'était pas connu. Aussi, tandis qu'il demeurait en admiration, Mérine, d'abord effrayée, eut le temps de se remettre.

— C'est l'un des conjurés, pensa-t-elle.

Et reprenant tout haut :

— Monsieur, vous venez nous chercher?

— A ces mots, Fleury se frappa le front.

— Quelle idée, dit-il à part, et moi qui étais embarrassé.

— Eh bien, monsieur? reprit Stella.

— Oui, mesdames, répondit-il alors, oui, je viens vous chercher. Seulement tout est changé.

— Comment?

— Ces messieurs ont reconnu que l'ascension du rocher était trop périlleuse pour vous, et ils ont imaginé autre chose.

— Quoi donc?

— Une grande chaloupe est là, contre la prairie. Vous allez doucement vous embarquer et je vous conduirai au prochain rivage, où ces messieurs sont allés

meurtrières par les Anglais, sous les canons de la garnison anglaise, que les Juifs du Maroc, redoutant les conséquences de la guerre entre les Marocains et les Espagnols, sont venus chercher un abri. Ils ont émigré en masse; ils se sont embarqués par centaines dans les ports du Maroc, et sont arrivés dénués de tout sous les rochers de Gibraltar. On leur a permis de s'installer au bord de la mer, et un comité, composé des Juifs de la ville, leur a fait passer des secours. Juifs, catholiques et protestants, ont réuni leurs efforts pour soulager cette misère complète, pour donner des aliments à ces mères fugitives et à leurs enfants. Le gouverneur leur a fait distribuer des tentes et leur a permis de former une sorte de camp dans le champ de parade. Chaque jour des rations de vivres sont données aux nécessiteux, dont le nombre est de seize cents.

— On parle de l'invention de deux Anglais de Bristol, John Newcombe et Joseph-Gwya Lovell. Elle est relative à la navigation et surpassé tout ce que l'on connaît jusqu'ici en fait de moteurs, roues à aubes, hélices, etc. Grâce à cette nouvelle invention, dont l'essai a été fait à Bristol d'une manière très satisfaisante, la machine à vapeur, à bord des navires, pourra être employée désormais, si les navires ont une voie d'eau, à pomper toute l'eau qui entre, et si un incendie éclate à bord, à éteindre le feu avec toute la puissance dont la vapeur est susceptible.

— La reine de Suède vient de faire paraître un livre intitulé : *Les ouvriers de la vigne du Seigneur*. La reine a pris le pseudonyme de Jane Wincome. De son côté, le prince Oscar vient de publier en vers suédois le *Cid*, de l'Allemand Herder.

— Les administrations des chemins de fer de la rive gauche du Rhin sont arrivées à s'entendre pour l'ouverture d'un service direct de Bâle à Cologne. C'est le 15 mars que ce service doit être inauguré. A dated de ce jour, les voyageurs pourront monter en wagon dans l'une de ces deux villes et arriver, sans changer de convoi, dans l'espace de treize heures, d'une extrémité de la ligne à l'autre. Les voyageurs qui voudront simplement traverser la France par ces convois directs seront dispensés de la visite de leurs bagages aux bureaux de douane de la frontière française, à Wissembourg et à Saint-Louis. La compagnie française de l'Est a obtenu du gouvernement français que les voyageurs qui prendront ces convois directs fussent exempts de toute formalité gênante au sujet de leurs passeports, et que tout se bornât à un simple visa qu'y apposeraient les commissaires spéciaux qui seront attachés à cet effet aux gares de Saint-Louis et de Wissembourg.

Dans ce but, la compagnie de Cologne annonce

nous attendre.

— J'aurais préféré le fauteuil de corde, dit Mérine.

— Moi aussi, soupira Stella, mais enfin...

— Fiez-vous à moi, mesdames, reprit Jacques Fleury. J'ai l'habitude de la mer et nous serons rapidement arrivés.

Rassurées par ces paroles, les danseuses, bien enveloppées dans leurs mantes, suivirent leur pilote, qui les conduisit par la prairie jusqu'en un lieu où, grâce à un bloc de pierre gravé dans le sable, il était facile de s'embarquer. Deux hommes inconnus étaient déjà dans la chaloupe, qui était fort grande. Les danseuses entrèrent l'une après l'autre, s'assirent sur les bancs, et, pressées entre elles par la frayeur, elles dirent :

— Nous sommes prêtes.

Jacques Fleury entra à son tour, se mit au gouvernail, et, sous l'effort de quatre vigoureuses rames, la barque quitta le rivage. En disant qu'il connaissait la mer, Fleury ne trompait pas ses voyageuses. Il fallait bien la connaître, en effet, pour se risquer à travers les mille récifs qui bordent la côte en cet endroit. Cependant, en une demi-heure, on était en plein Océan.

— Où allons-nous? demanda Mérine.

— A l'île de Lamôle, madame. On vous y attend, répondit Jacques, et intérieurement il se félicitait d'avoir pu emmener si facilement, loin du château et sans se faire connaître, les danseuses qu'on lui avait confiées et contre lesquelles il eût au besoin employé la force, si la force avait été nécessaire pour les retenir.

(La suite au prochain numéro.)

une baisse notable des prix des places sur ses bateaux, qui seront calculés de façon à ce qu'ils soient, entre Cologne et Mayence, de 25 p. 100 au-dessous des prix des chemins de fer.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Sur la proposition du département militaire fédéral, le Conseil fédéral a décidé de témoigner à M. le colonel fédéral Egloff lors de la présentation de son rapport sur le dernier rassemblement de troupes, sa reconnaissance toute particulière pour la manière distinguée avec laquelle il a dirigé les exercices de troupes près d'Arberg.

Le produit net de l'administration des postes fédérales pour 1859 est de 1,340,800 fr. Malgré ce chiffre satisfaisant, les cantons ne recevront pas l'indemnité à laquelle il ont droit d'après l'échelle établie ; ils recevront cependant le 90 p. %, tandis qu'en 1858, il n'avaient reçu que le 64 p. %.

On assure qu'il est question, dans les régions fédérales, d'élaborer un projet de loi qui fixerait des bases de liquidation et de partage des biens cantonaux, en vue d'éventualités et de remaniements de territoire de cantons, qui peuvent surgir, en cas de révision de la Constitution fédérale, et d'annexion d'une partie de la Savoie à la Confédération suisse. Cette nouvelle a sa raison d'être, mais elle demande confirmation.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — D'après la *Gazette de Berne*, un M. M., de Berlin, aurait offert au Conseil d'Etat de lui indiquer un produit naturel de grand usage dans la vie, dont il aurait découvert l'existence en grande quantité dans la Suisse, et qui pourrait devenir l'objet d'une exportation importante pour la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Le seul prix qu'il mette à son secret c'est qu'on lui garantisse sa vie durant et reversible après sa mort à sa femme le 5 p. 100 du produit net qu'en retireraient les communes où se trouve ce produit naturel. Le Conseil d'Etat n'a pas cru devoir donner cette garantie, d'autant plus qu'on ne peut encore rien prévoir au sujet du succès d'une telle entreprise.

Lucerne. — Depuis 1850, le nombre des propriétaires fonciers a diminué de 613, ce qui marque pour le canton de Lucerne une tendance à l'agrandissement des propriétés foncier, tandis que dans les autres cantons on observe une tendance inverse.

Fribourg. — Dans le courant de l'été dernier, la société des carabiniers de la ville de Fribourg reçut dans son sein quelques nouveaux membres, parmi lesquels MM. Raymond Montenach, ingénieur, et Ernest Stoecklin, avocat, appartenant tous deux au parti conservateur, mais tous deux jouissant de l'affection générale. En revanche l'assemblée se prononça, à la majorité d'une voix seulement, contre l'admission d'un autre candidat, M. Jean Winkler, hâlier à Fribourg, appartenant également au même parti, au moins pour le moment. Celui-ci jugea à propos de porter plainte contre ce vote auprès du Conseil d'Etat, et le Conseil d'Etat vient d'adresser, par l'intermédiaire du préfet de la Sarine, à la société récalcitrante, une lettre qui se termine par ce passage : « La direction de la guerre me charge de vous inviter à vous exprimer sur les motifs de ce refus d'admission, en vous faisant pressentir que si l'antipathie politique était le mobile de ce refus, elle se verrait obligée de vous retirer les faveurs dont vous avez joui jusqu'à présent. »

La police de Fribourg a mis sous clé les deux maîtres tailleurs qui, il y a dix ans, avaient payé un ouvrier pour détruire les marchandises étalées sur la foire par un concurrent, à l'aide d'une bouteille d'acide sulfureux. L'auteur de cet acte inqualifiable avait su se soustraire aux poursuites en allant prendre du service à Naples. De retour dans sa patrie l'année dernière, il a été reconnu à son passage à Bâle par la police, qui avait son signalement depuis neuf ans, et extradé à Fribourg.

Ce sont les aveux qu'il a faits qui ont amené les mesures prises contre les instigateurs du délit. Le négociant lésé a éprouvé un dommage de 10,000 francs, et en outre l'acide sulfureux a atteint et grièvement blessé deux ou trois personnes qui demandent aussi, comme de juste, à être indemnisées.

CANTON DE VAUD

Réforme de l'impôt.

Nous n'avons pas la prétention de faire de la science, nous n'empruntons pas les formules des savants ; nous examinerons notre système d'impôt et les changements proposés dans leur côté essentiellement pratique en simple père de famille.

Un grand capitaine a dit que l'argent est le nerf de la guerre ; à plus forte raison est-il le nerf de toute bonne administration. Il faut de l'argent à l'Etat, cela est incontestable : l'essentiel est *d'en faire un bon emploi*. — En effet, les pays où l'on prie peu ou point d'impôt ne peuvent être prospères, le gouvernement ne pouvant exécuter des choses d'utilité publique nécessaires. Nous ne comprendrions pas qu'il pût entrer dans les vues des Vaudois de vouloir diminuer les ressources du gouvernement. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les besoins futurs du pays pour écarter toute idée semblable.

Nous avons dû contracter une dette de 2 1/4 millions pour couvrir en partie les sacrifices votés pour l'établissement des voies ferrées. Il faut les payer, quelque opinion qu'on puisse avoir pour ou contre l'utilité de cette subvention.

Nous avons un hospice d'aliénés à créer. Depuis longtemps le besoin s'en fait sentir. Le Conseil d'Etat s'en occupe : c'est là une dépense d'environ un million qu'on ne peut point différer.

Nous n'avons point de casernes ; car on n'ose pas appeler de ce nom celles qui existent à la Cité ; elles vont, d'ailleurs tomber de vétusté et il faut les rebâtir. Il en faut non-seulement pour l'école permanente d'instruction militaire, mais encore pour les cours de répétition de nos bataillons et des armes spéciales. L'Etat possède à Moudon, à Yverdon et ailleurs des bâtiments qui sont assez spacieux, c'est vrai, mais il y a d'énormes dépenses à faire pour les apprécier à cette destination.

Notre réseau de routes est loin d'être terminé. Le Grand Conseil vient de voter pour ce service la somme énorme de fr. 1,902,300, à répartir sur 8 ans. Beaucoup de constructions non comprises dans ce budget général sont et seront demandées. Or, qu'on ne perde pas de vue qu'en créant une route non-seulement l'Etat dépense un capital, mais crée aussi une rente passive qui ne peut ni se racheter ni s'éteindre : celle nécessaire à l'entretien de la route elle-même. Qu'on ne croie pas que les voies ferrées diminuent les besoins du pays sous ce rapport, elles ne feront que les augmenter. Personne ne viendra contester que ce genre de dépenses d'utilité publique ne contribue considérablement à la prospérité générale.

Des dépenses d'un autre ordre sont aussi votées : celles relatives au dessèchement des marais de la plaine de l'Orbe, de la Broye, etc. ; il y en a d'autres en perspective.

Les prestations du service militaire sont écrasantes pour les familles nombreuses, surtout celles qui ne sont pas dans l'aisance. Il faut que l'Etat cherche à les soulager de plus en plus, en contribuant plus fortement à l'équipement et à l'habillement, et en indemnisan davantage les militaires pour le temps qu'ils consacrent au service.

Mes institutions humanitaires prennent et prendront toujours plus de développement. Nous avons à pourvoir aux besoins de l'enfance et de la vieillesse malheureuse ; ce qui a été fait sous ce rapport soit par la charité privée, soit avec la participation de l'Etat, a amené de grands soulagements ; mais ne reste-t-il rien à faire et la part de l'Etat à ces institutions, n'ira-t-elle pas en progressant ?

Enfin abordons le point principal, ce qui se rapporte à l'instruction publique.

L'instruction obligatoire, gratuite, à portée de tous, égale autant que possible, n'est-ce pas là le plus bel apanage de notre organisation libre, républicaine ?

Eh bien ! qu'on y songe : l'instruction est en gran-

de partie à la charge des communes, c'est vrai ; mais ne voit-on pas chaque année augmenter le nombre des communes qui, succombant sous le poids des dépenses mises à leur charge, sont obligées de recourir à l'impôt extraordinaire ? Il faudra tôt ou tard sonder la plaie et finir par mettre l'instruction publique primaire en grande partie à la charge de l'Etat, si on veut maintenir le principe de l'égalité dans le pays. On a augmenté dernièrement le salaire des instituteurs, mais ce n'est point encore assez : nous les voyons se plaindre toujours plus de leur position et déserte leur carrière ; le nombre des élèves de l'école normale diminue. Quel gouffre d'argent se prépare dans cette branche de l'administration !

Or, si par suite des mesures que nous allons prendre le service de nos recettes allait mal, si elles venaient à diminuer, tandis que les dépenses tendent infailliblement à augmenter, quels reproches n'aurions-nous pas encourus ? quels repentirs ne viendranno pas nous assiéger, car nous aurions compromis le pays, son avenir, sans nécessité ? — Dans cette matière les essais, les tâtonnements sont bien plus dangereux que dans les autres branches de l'organisation. Il faut longtemps pour nationaliser un impôt nouveau, pour l'organiser, l'asseoir, tandis qu'on oublie vite ceux qu'on a abolis.

Passons maintenant à l'examen des impôts actuels et de ceux qu'on propose. Commengons par le droit de mutation.

Une réunion populaire a eu lieu dimanche à Payerne dans la grande salle de l'hôpital, dans le but de s'occuper de la question de l'impôt. A la votation, la réunion s'est prononcée pour l'abolition des impôts suivants :

1^o Impôt foncier ; 2^o droit de mutation pour ventes et échange ; 3^o impôt sur le timbre ; 4^o impôt sur la vente en détail des boissons ; 5^o impôt sur les voitures et les chevaux de luxe.

L'assemblée se prononce ensuite pour l'impôt sur la fortune et le revenu.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, une nouvelle réunion a eu lieu pour s'occuper de la question de la Savoie. Des projets d'adresses au Conseil fédéral et à l'*Helvétia* de Genève ont été présentés et adoptés après discussion. Une assemblée plus générale est convoquée pour dimanche prochain dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Lausanne. On annonce comme devant faire l'objet des délibérations de cette nouvelle réunion l'envoi d'une adresse aux Savoisians.

A la suite d'un rapport présenté dans une séance de la Société d'utilité publique et qui avait pour but d'examiner ce qu'il y avait à faire pour compléter l'instruction des jeunes gens en vue de leur profession future, une commission adresse aujourd'hui un appel aux hommes éclairés et dévoués en état de se charger de quelque enseignement ou de s'imposer quelque sacrifice pécuniaire ou autres. Le but que veut atteindre cette commission, du *progrès de l'enseignement* est de ne pas abandonner brusquement les trois mille jeunes gens, garçons et filles, qui sortent annuellement de nos écoles primaires, sachant lire et écrire, possédant une instruction élémentaire passable, mais qui voient ce résultat assez satisfaisant disparaître dans le gouffre de l'oubli après deux ou trois années, alors qu'il s'agit de la mettre au profit d'un apprentissage ou d'un genre d'occupation quelconque. C'est ainsi que notre instruction primaire est frappée dans ses résultats économiques, au moment même où il s'agit de la mettre à profit.

Les citoyens, qui seraient disposés à coopérer à cette œuvre éminemment utile sont priés de bien vouloir faire connaître leurs vues et leurs intentions au comité composé de MM. F. Chavannes, pasteur ; H. Guillet, directeur des écoles normales et J.-J. Lochmann.

Parmi les moyens de pourvoir aux frais de l'Exposition de Besançon, la commission générale a classé le produit des actions qui seront émises et donneront droit au tirage d'une loterie d'objets achetés à l'Exposition. Les actions sont du prix de 5 fr. Elles seront détachées d'un registre à souche,

porteront un numéro d'ordre, ainsi que les signatures du président, du trésorier général et du secrétaire général de la commission. Elles donneront un droit de participation au tirage d'une loterie composée de produits industriels et d'œuvres d'art choisis à cet effet à l'Exposition. Les noms des souscripteurs et le chiffre pour lequel chacun d'eux aura souscrit seront publiés par les journaux et réunis ensuite dans un livre qui portera le titre de *Catalogue des fondateurs de l'Exposition de Besançon*. Tout souscripteur d'au moins 5 actions aura droit à une entrée personnelle et gratuite pendant toute la durée de l'Exposition. Les personnes qui désireraient prendre des actions de la loterie de l'Exposition de Besançon sont priées de s'adresser au comité cantonal.

Le terme fixé pour l'arrivée des demandes d'admission à l'Exposition de Besançon est reculé jusqu'au 30 avril 1860. Ces prescriptions concernent seulement les produits industriels, les œuvres d'art et les machines agricoles. Quant aux produits naturels d'agriculture et d'horticulture, ils seront reçus jusqu'à la fin de l'Exposition, cette section devant se renouveler constamment, afin qu'elle conserve de l'éclat et de la fraîcheur.

La direction de notre théâtre cherche, autant que possible, à varier ses représentations. Le programme de celle de jeudi porte le nom de M. Vailati, l'artiste aveugle, professeur distingué de mandoline, qui s'est fait applaudir dans plusieurs de nos concerts. Le piano de Berthe, *Elle est folle*, sont deux pièces qui complètent très heureusement ce programme.

Bulletin agricole.

Moudon, 20 février. — Froment, 3 fr. 35 à 3 fr. 55.— Avoine, 1 fr. 10 à 1 fr. 35.— Méteil, 2 fr. 40 à 2 fr. 60.— Pomme de terre, 1 fr. 30 c. à 1 fr. 40 c.

Foin, 3 fr. 30 à 3 fr. 60.— Paille, 2 fr. 60 à 3 fr. 15.— Pain moyen, 15 c. à 17 c. la livre.— Bœuf, 50 c. à 52 c. la livre.— Mouton, 55 c. à 58 c. la livre.— Veau, 40 c. à 42 c. la livre.— Beurre, 1 fr. 15 c. à 1 fr. 25 la livre.

Dépêche télégraphique.

Londres, 22. — M. Duncan a déposé une proposition tendant à désapprouver l'augmentation du déficit et celui de l'*income-tax*. La discussion aura lieu jeudi.

D'après la *Gazette de la Croix*, journal prussien, la Russie aurait proposé à la France la réunion d'une conférence des cinq grandes puissances. La Prusse doit avoir déjà adhéré à ce vœu.

Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses.

7^e SEMAINE 1860, du 10 au 16 février.

MOUVEMENT ET RECETTE

Coppet-Lausanne-Yverdon, 80 kil., dès le 15 avril 1858. Coppet-Lausanne-Vaumarcus, 97 kil., dès le 7 nov. 1859.

9,770 voyageurs	Fr. 13,407 40
1,635 tonnes de 20 quint., march. et bagages	11,036 02
	Fr. 24,443 42
Semaine correspondante de 1859	22,188 97
Difference, Fr.	2,254 45
Recettes depuis le 1 ^{er} janvier 1860	172,427 65
1859	184,422 55
Difference, Fr.	38,005 10

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Jeudi 23 Février 1860.

Concert donné par M. VAILATI, aveugle.
Le piano de Berthe, vaudeville en 1^{re} acte.
Elle est folle ! comédie en 2 actes.

ANNONCES

MAGASIN DE MERCIERIE

GRANDE RUE, 12, A MORGES.

Confection de lingerie et trousseaux.

Ganterie, tulles et dentelles, rubans, velours, galons et boutons, nouveautés pour robes, tissus blancs, chez L. Dufour.

Carte de la Savoie et des pays limitrophes, indiquant les résultats de l'annexion supposée,

par P. CHAIX.

Une feuille coloriée, 75 centimes.

Chez Joël Cherbuliez, libraire, à Genève, et dans les autres villes de Suisse, chez les principaux libraires.

AVIS MILITAIRE IMPORTANT

L'inspecteur-général des milices porte à la connaissance des personnes intéressées la circulaire ci-après du département militaire fédéral, adressée aux autorités militaires des cantons, ayant trait à l'habillement et à l'équipement des troupes. Cette circulaire est conçue en ces termes:

« Les délibérations qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée fédérale concernant la question de l'habillement militaire, ainsi que les essais qui doivent être faits dans l'armée avec de nouveaux habits, pouvant facilement faire supposer que les cantons peuvent déjà actuellement s'écartez des règlements existants et adopter tel ou tel des modèles qui ont été proposés, nous nous trouvons dans le cas de vous faire parvenir quelques directions précises à cet égard.

» Bien qu'on puisse admettre comme assez vraisemblable que quelques-unes des pièces d'habillement actuelles seront remplacées par d'autres, il n'en reste pas moins fort incertain à quelles nouveaux modèles avec tous leurs détails on s'arrêtera. Il est dès lors de toute nécessité que les cantons s'en tiennent aux règlements existants s'en se permettre d'y dévier, en aucune manière. Nous ne manquerons pas de faire exercer un contrôle sévère sur l'observation de cette prescription par les inspecteurs des différentes armes et par les commandants des écoles.

» Une exception nous paraît toutefois pouvoir être faite à l'endroit du frac seulement dont l'abolition ne se fera probablement plus longtemps attendre.

» En ce qui concerne cette partie de l'habillement, vous êtes en conséquence autorisés à ne plus en donner aux recrues de cette année, à la condition expresse, toutefois, que selonque les autorités fédérales en décideront, il sera fait acquisition subsequment ou de l'habit actuel ou du nouvel habit. »

En conséquence, l'Inspecteur général des milices fait connaître aux militaires que cela concerne, que, par décision supérieure, les recrues qui seront appelées à l'école militaire pendant le cours de l'année 1860, seront dispensées du frac et ne seront tenues qu'à la petite veste jusqu'à nouvel ordre. — Quant au reste de l'habillement et de l'équipement, il n'est rien changé.

Lausanne, le 20 février 1860.

L'inspecteur-général des milices,
VEILLON.

La Municipalité de Morges

fait connaitre à Messieurs les entrepreneurs qui seraient disposés à se charger de la reconstruction des pavés et des égouts de la ville de Morges, ainsi que de divers travaux accessoires, qu'ils peuvent prendre connaissance du cahier des charges à Morges, au secrétariat de la Municipalité, ou à Genève, au bureau de M. Rehfous, ingénieur, chargé de la Direction des travaux, rue du Rhône, 176.

Morges, le 20 février 1860.

Au nom de la Municipalité,
Le syndic, Le secrétaire,
S. PACHE. Ad. CLERC.

SPÉCIALITÉ

Fabrique de lits de fer, pliants avec ou sans ressorts, beaux lits de fonte modèles de Paris, bons et solides sommiers élastiques. On exécute sur commande toute espèce de lits de fer. Solidité garantie.

Chez A. Steiner, place St-Maurice, n° 1, à Lausanne.

Au magasin de chapellerie de Tony Garcin,

près de l'Eglise, à MORGES.

FOURNITURES MILITAIRES

à prix fixe, tels que képis, épaulottes, havresac et buffetlerie pour tous les corps; le tout poinçonné, Galons pour sous-officiers.

IMPRIMERIE On demande un bon ouvrier compositeur à l'imprimerie Georges BRUEL, à Lausanne.

DEVISES MM. les CONFISSEURS trouveront des devises imprimées, par rame et demi-rame, à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLET, fils, au bas de l'Escalier-du-Marché, à Lausanne.

A VENDRE à Lausanne, dans un quartier populeux, une maison ayant magasins, remises, caves, etc., le tout d'une étendue de 79 perches 26 pieds, pouvant être avantageusement utilisée pour tout commerce ou industrie exigeant de vastes emplacements. S'adresser à M. Chapuis, procureur-juré, à Lausanne.

A VENDRE l'hôtel de la Croix-Blanche, A PAYERNE.

L'encheré publique aura lieu dans le dit hôtel le jeudi 1^{er} mars 1860, à 2 heures de l'après-midi.

TUYAUX DE FONTAINES ET DE DRAINAGE

Les communes et particuliers qui ont l'intention de faire établir ou renouveler des conduits de fontaine, pourront se procurer à la fabrique de M. de LERBER, à Romainmôtier, de bons et solides tuyaux en terre cuite émaillés (vitrifiés) intérieurement, pouvant soutenir les plus fortes pressions.

Les avantages de ces tuyaux sont incontestables tant sous le rapport de leur solidité et durée que de leur prix.

La fabrique se charge du posage des conduits d'eau sous garantie; elle fournit aussi de bons et solides tuyaux de drainage dans tous les calibres désignés sur les tarifs.

La fabrique ne pouvant satisfaire de suite à toutes les demandes, on est prié d'adresser à l'avance les commandes, tant pour les tuyaux de fontaines, que pour les drains, les livraisons se faisant d'après le rang de l'inscription de la commande.

POMMADÉ DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE

Cette pommadé est composée de plantes hygiéniques à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant quotidiennement.

Composé par CHALMIN, parfumeur, à Ronen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépot à Paris, passage Choiseul, 19, et à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur. — Prix du pot: 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. (Ecrire franco.)

POMMADÉ DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévent et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudheimer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix: 2 fr. 50.

Bourse de Genève du 21 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé	Offert
Genève à Lyon	>>>	>>>
Ouest-Suisse	271 25	272 50
Central-Suisse	>>>	445 >>
Nord-Est	>>>	>>>
Paris à Lyon et Méditerranée	881 25	>>>
Paris à Orléans	>>>	>>>
Midi	>>>	>>>
Autrichiens	497 50	>>>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	543 75	545 >>
Saragosse	>>>	>>>
Mobilier français	740 >>	>>>
EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES		
4 % Genevois	76 >>	75 >>
5 % Piémontais	80 >>	80 1/4
Ville de Turin	417 50	422 50
Ouest-Suisse 1854	>>>	>>>
Idem 1856-57	394 75	395 >>
Lyon-Geneve (nouv.)	>>>	>>>
Banque du Commerce	1160 >>	1175 >>
Lombard-Vénitien	251 25	252 25
Saragosse	251 25	252 >>
Jouissance Sénif	>>>	22 50
Comptoir d'escompte	>>>	1352 50

Bourse de Paris le 20 février 1860.

Consolidé	94 3/4	Méditerranée	881 25
3 %	67 80	Midi	496 25
4 1/2 %	97 80	Ouest français	577 50
Mobilier	740 >>	Grand Central	>>>
Orléans	1360 >>	Autrichiens	497 50
Victor-Emmanuel	397 50	Ouest-Suisse	270 >>
5 % Piémontais	80 25	Central-Suisse	>>>

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS